

LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT
TR-003-2015
Enregistré auprès du registraire des règlements
2015-12-01

PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION PARTIELLE

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection partielle est tenue dans le région de Netsilik, au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 8 février, 2016;

La date du rapport du décret est le 15 février 2016;

La directrice générale des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de la circonscription le 4 janvier 2016.

Nellie T. Kusugak, O.Nu.
Commissaire du Nunavut